
Intitulé du Groupe de Travail : « Perturbateurs Endocriniens » (PE)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants ou une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

■ **Rôle et missions** :

Dans le cadre du programme de travail de l'Agence et en lien avec la Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE 2) qui a confié à l'Anses un rôle central sur ce thème, le rôle de ce GT sera de formuler des avis scientifiques sur des saisines et questions relatives aux dangers pour la santé humaine et les espèces de l'environnement liés à une exposition à des substances chimiques présentant des effets néfastes en lien direct avec un mécanisme d'action de type perturbateur endocrinien (PE).

Le groupe de travail aura ainsi pour mission de :

- exercer une fonction de veille et d'analyse des rapports, études et publications sur les mécanismes d'action de type PE ;
- recueillir et synthétiser les connaissances sur les mécanismes d'action de perturbation endocrinienne et proposer des critères de catégorisation des substances perturbatrices endocriniennes ; donner un avis sur les modèles d'études de ces effets ;
- identifier des substances données faisant l'objet d'une expertise à l'Anses, concernant les différents effets néfastes tels que ceux sur la reproduction, la fertilité, le développement, le métabolisme, la cancérogénèse, etc., associés à un mode d'action PE ;
- contribuer à la priorisation des substances potentiellement PE devant faire l'objet d'une analyse approfondie de leurs effets en vue d'une éventuelle évaluation du risque sanitaire notamment parmi les populations sensibles et en fonction des fenêtres de vulnérabilité.

■ **Composition et fonctionnement du GT :**

Les membres du GT « Perturbateurs Endocriniens » sont nommés *intuitu personae* par le directeur général pour une période de 3 ans.

Le GT sera composé d'une quinzaine de membres dont un(e) président(e) et un(e) vice-président(e) désigné(e)(s) parmi ses membres. Il sera rattaché au CES « REACH ».

Le GT se réunira en séances plénières avec une fréquence moyenne d'une réunion toutes les 6-8 semaines.

Outre la participation aux réunions, les experts auront à contribuer à l'expertise par la rédaction de certaines parties des rapports et une relecture critique des documents. Pour cela, une participation assidue en réunion est attendue.

Les compétences recherchées relèvent des domaines suivants :

- santé et environnement en population générale ou professionnelle ;
- identification et caractérisation des effets sur la santé : endocrinologie, biologie de la reproduction, médecine clinique (neurologie, immunologie, gynécologie, cancérologie), toxicologie clinique et/ou expérimentale en lien avec la reproduction et/ou les perturbations endocrines, épidémiologie, écotoxicologie, métabolisme, thyroïde, neuro-développement, cancers hormono-dépendants... ;
- évaluation des impacts sanitaires.

Les compétences spécifiques sont mentionnées dans la fiche « compétences recherchées » pour la constitution du groupe de travail.